CIRAD - Cultures Annuelles
Programme Agricultures Paysannes des Savanes

RAPPORT DE MISSION AU CAMEROUN

- Atelier Garoua
- Réunion PRASAC

(30 Novembre au 2 décembre 1996)

Guy FAURE
Décembre 96

CIRAD - Cultures Annuelles
Programme Agricultures Paysannes des Savanes

RAPPORT DE MISSION AU CAMEROUN

- Atelier Garoua
- Réunion PRASAC

(30 Novembre au 2 décembre 1996)

Guy FAURE
Décembre 96

Ce rapport reprend les principales conclusions du 4ème atelier PRASAC qui s'est tenu à Garoua, du 30 novembre au 2 décembre 1996 et présente les principaux documents qui ont été approuvés par les délégations nationales.

L'IRAD est chargé de diffuser les actes officiels de l'atelier à l'ensemble des partenaires.

SOMMAIRE

1 - RELEVE DES CONCLUSIONS

2 - RECOMMANDATIONS

3 - NOTE SUR LA MISE EN PLACE DU PRASAC

4 - DOCUMENT DE TRAVAIL N° 2 : PRESENTATION DES PREMIERES COMPOSANTES DU PRASAC

5 - PROTOCOLE DE COLLABORATION POUR LA MISE EN OEUVRE DU POLE REGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DES SAVANES D'AFRIQUE CENTRALE

RELEVE DES CONCLUSIONS

RELEVE DES CONCLUSIONS

INTRODUCTION

Le 4è Atelier de montage du Pôle Régional de recherches appliquées pour le développement des Savanes d'Afrique Centrale (PRASAC) s'est tenu à Garoua du 30 Novembre au 02 Décembre 1996.

L'atelier a vu la participation de trente et une personnes (31) représentant les autorités et les institutions des SNRA du Cameroun, de la R.C.A. et du Tchad, de la FRANCE (CIRAD et ORSTOM), des Pays-Bas (Université de Leyde), du Ministère Français de la Coopération et des observateurs (liste en annexe).

L'atelier a été solennellement ouvert par le Ministre camerounais de la Recherche Scientifique et Technique, Son Excellence Mr BAVA DJINGOER (discours en annexe).

Les travaux se sont déroulés sous la direction de :

- Mr Jean Blaise NYOBE, Cameroun, Président,
- Mr Théodore MIANZE, R.C.A., Vice-Président et
- Mr Aboubakar OURDE, Tchad, Rapporteur.

Les travaux se sont déroulés selon l'ordre du jour adopté joint en annexe.

I. RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE TRANSITOIRE

En application du programme à lui confié par l'atelier de Bangui de Décembre 1995, le comité transitoire a réalisé ce qui suit :

I.1. - Document de présentation

Le document de présentation a été élaboré et diffusé. Il a fait l'objet d'une présentation à la 9e plénière de la CORAF à Brazzaville. La CORAF l'a envoyé à plusieurs destinataires susceptibles d'être intéressés par le PRASAC.

I.2. - Les liens avec la CORAF

Deux membres du Comité transitoire ont rencontré le Secrétaire Exécutif de la CORAF à Dakar et ont recueilli son avis, puis formulé des propositions sui sont soumises à la sanction du présent atelier.

I.3. - Banque de données

A partir des fiches reçues, une base des données rassemblant les renseignements sur les chercheurs de la zone a été réalisé. Il manque encore quelques fiches de chercheurs.

Comité transitoire

Le C.T. n'a pas pu visiter l'ensemble des installations faute de temps et de moyens; aussi a-t-il initié des rencontres aves des chercheurs.

I.4. - Relations avec les partenaires scientifiques et les bailleurs de fonds.

Le correspondant Europe du Comité Transitoire a établi des contacts avec le Ministère Français de la Coopération et les partenaires Néerlandais afin de promouvoir le PRASAC. Par ailleurs, le Comité Transitoire a effectué une mission en Europe où il a rencontré les responsables du Ministère Français de la Coopération et s'est entretenu avec les partenaires scientifiques Néerlandais (Université de Leyde) et Français : CIRAD et ORSTOM.

Le Ministère Français de la Coopération a déterminé six (6) domaines d'intervention ou composantes, qui soit reprennent les projets dans la présentation du PRASAC soit les regroupent.

Au cours de l'année, les membres du Comité Transitoire ont pris contact avec des personnalités de l'Union Européen ainsi que la cellule Europe du CIRAD pour étudier les moyens d'aborder l'U.E.

I.5. - Autres Activités

Le Comité Transitoire a initié des réflexions dans le sens de la mise en oeuvre des organes du PRASAC afin que la campagne agricole 97/98 soit placée sous le signe du PRASAC. Un calendrier est proposé.

Afin de donner corps au PRASAC, le Comité Transitoire a préparé quatre documents à l'appréciation de l'atelier.

Débat

Un débat a suivi la présentation du rapport et a porté sur :

- l'engagement de l'U.E dans le financement des programmes du PRASAC;
- l'inquiétude de la mise en place du financement FAC annoncé par rapport à la campagne 97/98si les organes du PRASAC ne sont mis en place dans les délais;
- l'implication des Sociétés Cotonnières a été assurée par des contacts permanents dans les différents pays.

II. PRESENTATION DETAILLEE DES PREMIERS PROJETS DU PRASAC

Le Ministère Français de la Coopération a retenu six (6) composantes autour des mots clés suivants :

- Production agricole
- Participation des acteurs
- Développement des filières.

Les six (6) composantes retenues sont :

1 - Observatoire du développement
2 - Promotion de la gestion des terroirs
3 - Conseil de gestion aux exploitations
4 - Mise au point des systèmes de cultures et d'élevage alternatifs.
5 - Amélioration de la transformation des produits agricoles.
6 - Amélioration de la compétitivité et productivité de la filière coton.

Les participants se sont déclarés satisfaits de l'engagement de la France . Ils ont souhaité que d'autres partenaires soient contactés afin qu'ils s'engagent auprès du PRASAC.

III. DEBATS SUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DES POLES REGIONAUX DE RECHERCHE ET REACTIONS DES PARTENAIRES SUR LE PRASAC

Le montage du pôle système irrigué (PSI) a servi de cadre de reférence aux participants. Ce pôle est organisé en quatre (4) composantes dont la coordination revient à chacun des quatre (4) pays impliqués qui sont : le Sénégal, le Mali, le Niger et la Mauritanie. Ce pôle fonctionne sous la tutelle de la CORAF par laquelle transitent les fonds.

Des échanges qui en ont suivi l'on retiendra ce qui suit :

- la composante formation dans le PRASAC doit être mieux présentée;
- la coordination régionale du PRASAC doit avoir un rôle léger strictement de coordination;

- l'ORSTOM qui présidera bientôt le CLORA (Club des Organismes de Recherche Appliquée) de l'U.E. à Bruxelles a exprimé sa disponibilité à assister le PRASAC dans ses rapports avec l'U.E.

- le PRASAC doit entreprendre des démarches auprès d'autres bailleurs de fonds : USAID, BAD, BID, etc.;

- le CIRAD et l'ORSTOM sont intéressés par une participation aux composantes retenues par le Ministère Français de la Coopération soit totalement, soit partiellement.

- l'Université de Leyde a exprimé la même volonté.

IV. PLACE DU DEVELOPPEMENT DANS LE PRASAC

Ce point a permis aux représentants des pays membres de rappeler que le développement est au centre des préoccupations du PRASAC. Ainsi, le développement qui se trouve dans l'intitulé PRASAC est également présent à travers son organigramme au niveau du Comité Directeur avec deux représentants par pays et au niveau du Comité de Recherche Développement dans chaque pays.

Les partenaires ont, pour leur part, réagi en insistant sur la nécessité d'une liaison forte recherche-développement. Pour ce faire, il est proposé de faire un inventaire des acteurs de développement afin de retenir un nombre réduit d'entre eux qui soient dynamiques et motivés.

V. - MONTAGE INSTITUTIONNEL DU PRASAC, ROLE ET PLACE DE LA CORAF

Ce point a suscité un débat à la fois large et profond à l'issu duquel les participants ont retenu ce qui suit :

- Le PRASAC doit avoir une personnalité juridique, ce qui permettra une autonomie d'action. Pour ce faire, l'adoption de textes statutaires doit se faire dans les meilleurs délais;

- Les rapports avec la CORAF doivent être établis sur des bases négociées par la coordination du PRASAC. La CORAF doit jouer un rôle de facilitateur, d'intermédiaire du PRASAC. Elle doit accueillir le PRASAC comme entité régionale de la région Afrique de l'Ouest et du Centre.

VI. - CONSTITUTION DES ORGANES DU PRASAC : COMITE DIRECTEUR, COMITE SCIENTIFIQUE ET DELEGATIONS NATIONALES.

L'atelier a jugé de traiter la question urgente de la mise en place du Comité Directeur.

Ainsi, le Comité Directeur est constitué comme suit:

Membres Statutaires Cameroun :

CAMEROUN : Développement : - SODECOTON
- Mission d'Etudes et d'Aménagement de la Vallée Supérieure de la Bénoué.

Recherche : - IRAD
- Ministère chargé de la Recherche Scientifique et Technique.

TCHAD : Développement : - ONDR
- DERA

Recherche : - LRVZ
- CIRAD-CA/TCHAD

R.C.A. : Développement : - ACDA
- ANDE

Recherche : - ICRA
- Ministère chargé du Développement Rural.

- Partenaires Scientifiques : CIRAD, ORSTOM, Université de Leyde.
- CORAF
- Observateurs : UDEAC, Bailleur de fonds.

La présidence du Comité Directeur sera assurée d'une manière tournante par les pays membres de la zone PRASAC selon le principe des réunions du comité dans chacun des pays. Dans ce cas le pays hôte assure la présidence.

VII. - COORDINATION REGIONALE

Le président de séance a introduit ce point en indiquant les deux questions qui le sous-tendent : la localisation du siège régional et la désignation du pays chargé de proposer le coordinateur général.

La délégation Camerounaise dans son intervention, a d'abord rappelé le processus de la mise en place du PRASAC avant de situer les démarches entretenues par les trois pays concernant la question du siège. La délégation Camerounaise a indiqué que suite aux concertations des trois délégations appuyées en cela par les instructions de leurs Gouvernements respectifs, il a été décidé ce qui suit:

- Le TCHAD abritera à N'djamena le siège du PRASAC;

- le Cameroun assurera la coordination générale et fera connaître le nom d'une personnalité à cet effet.

Enfin, le porte-parole de la délégation Camerounaise a remis à la délégation Tchadienne la lettre du Ministre de tutelle donnant son accord sur la question et une copie de cette même lettre à la délégation Centrafricaine.

A l'issue de cette intervention, les délégations du TCHAD et de la R.C.A, ainsi que les partenaires se sont réjouis de la sage décision prise par les trois délégations.

VIII. - DECLARATION D'ENGAGEMENT

Le document de travail présenté sous le titre "Déclaration d'engagement" a été revu par les participants qui ont proposé d'en faire un protocole de collaboration entre les institutions de la zone PRASAC et les Institutions partenaires. Le texte a été amendé en conséquence et une version définitive sera proposée dans les plus brefs délais.

Fait à Garoua le 2 Décembre 1996

Les participants

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS

Au terme de ses travaux, le 4è atelier de montage du "**Pôle Régional de Recherche Appliquée pour le Développement des Savanes de l'Afrique Centrale" (PRASAC)** a adopté les recommandations suivantes :

1) Qu'il soit organisé dans les plus brefs délais à N'Djamena, futur siège du PRASAC, une rencontre des Ministres des trois pays membres chargés du dossier PRASAC aux fins d'adopter les textes statutaires du PRASAC;

2) Que le Gouvernement Camerounais procède à la nomination du Coordinateur Général du PRASAC dans les délais meilleurs, pour lui permettre de s'impliquer dans les actions de programmation et de négociation liées à la mise en place effective du PRASAC;

Par ailleurs, l'atelier a mis en place un Groupe de travail chargé de la mise en place du PRASAC composé des personnalités ci-après :

PRESIDENT :

- M. Charles BINAM BIKOÏ, Ministère de la Recherche Scientifique et Technique du Cameroun.

MEMBRES :

- M. Théodore MIANZE, DA/ICRA/RCA.
- M. Aboubakar OURDE, Directeur de la RTA du Tchad.
- M. Boukar Lamine SEINY, Cameroun.
- M. Jean Claude MALIBOUNGOU, RCA.
- M. ALLADOUMNGUE NADINGAR , CIRAD-CA Tchad.
- M. Patrick BISSON, CIRAD.
- M. Hans BAUER, Université de Leiden (Pays-Bas).
- M. Guy FAURE, CIRAD (Montpellier) correspondant Europe.

Ce comité a pour mandat de poursuivre les contacts et de préparer les différents documents nécessaires à la mise en place effective du Pôle, y compris la programmation scientifique et budgétaire.

NOTE SUR LA MISE EN PLACE DU PRASAC

Atelier de montage du PRASAC - Garoua - (30.11 au 02.12.96)

NOTE SUR LA MISE EN PLACE DU PRASAC

(4.12.1996)

Après l'atelier PRASAC qui s'est tenu à Garoua du 30 novembre au 2 décembre, le Comité de mise en place du PRASAC s'est réuni.Un compte rendu officiel doit être rédigé par le Tchad.

Participants au comité de mise en place :

- Président :	C. Binam Bikoï	(Cameroun)
	T. Mianzé	(R.C.A.)
	A. Ourde	(Tchad)
	L. Seiny Boukar	(Cameroun)
	J.C. Maliboungou	(R.C.A.)
	N. Alladoumngue	(absent à la présente réunion)
	P. Bisson	(CIRAD)
	H. Bauer	(Univ. Leiden)
	G. Faure	(CIRAD)

1/ La programmation scientifique et budgétaire :

- Elle est confiée à P. Bisson, JC. Maliboungou et G. Faure.
- Les 6 groupes-projets doivent se réunir et produire un document de programmation et budgétisation avant fin janvier.
- Pour cela, les correspondants nationaux et les représentants des partenaires, doivent être identifiés, à titre provisoire.
- Le Comité Directeur doit se réunir pour discuter les propositions de programmation et budgétisation.
- Le CIRAD et l'ORSTOM doivent proposer un coordonnateur scientifique pour la coordination régionale.

2/ Les documents conventionnels :

- M. Binam Bikoï se charge de proposer une proposition de statut pour la coordination et pour les conventions particulières (CORAF-PRASAC et PRASAC-SNRA et partenaires scientifiques)

- M. Ourde traitera la question de l'accord de siège et les conditions d'accueil de la coordination à N'Djaména.

- Une réunion des ministres concernés des trois états devra se tenir d'ici 2 à 3 mois à N'Djaména pour signer les statuts. La CORAF sera invitée.

3/ Relations avec les bailleurs de fonds :

- **Minicoop** : G. Faure (correspondant Europe) doit continuer à développer ses relations avec le Minicoop et en tenir informé le comité.

- **U.E.** : MM. Mianzé, Maliboungou, Ourde, Alladoumngué, Binam Bikoï/Seiny Boukar doivent faire accélérer la procédure de saisine de l'UE par le ordonnateurs nationaux.

- Après cette saisine, Monsieur G. Faure, en relation avec le Comité, organisera une réunion à Bruxelles avec MM. S. Boukar, T. Mianzé, + 1 représentant du Tchad, + 1 représentant de l'Université de Leïden

ATELIER PRASAC GAROUA

(30 novembre - 2 décembre 1996)

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 2

PRESENTATION DES PREMIERES COMPOSANTES DU PRASAC

1) L'observatoire du développement :

Objectifs :

La composante "observatoire du développement" a pour objectifs de fournir des outils d'aide à la décision pour les politiques et responsables du développement. Ils devront aussi permettre d'orienter la recherche agronomique en fonction des grandes contraintes.

L'observatoire du développement fournit des analyses et prospectives sur le fonctionnement de l'espace régional en tenant compte des grands éléments qui structurent le milieu physique (climat, sol, végétation, population,...), sur les flux qui traversent la région PRASAC (hommes, animaux, produits agricoles), sur les pôles de développement qui organisent l'économie locale, sur les filières qui supportent l'économie locale.

Cette composante correspond à :

- la première partie du projet A11 "Gestion concertée des ressources naturelles à l'échelle régionale et aménagement des terroirs"
- et au projet B12 "Etudes des filières"

Méthode

- Analyse les modes d'occupation de l'espace en mobilisant l'outil télédétection
- Analyse l'impact des politiques agricoles sur la gestion des ressources naturelles
- Analyse spatiale des flux (hommes, troupeaux, produits) et pôle de développement : zone de production, circuits, lieux de consommation,...

- Analyse les fonctions et stratégies des acteurs (éleveurs, agriculteurs, opérateurs du développement, OPA, Etat,..)
- Analyse économiques des filières : importance, interactions, coûts de production, formation des prix, répartition de la valeur ajoutée,...

- Elaboration d'un système d'information géographique permettant la constitution d'un référentiel technico-économique
- Elaboration d'un zonage inter-pays, à partir des travaux déjà existants, permettant le choix raisonné de zones tests et sites d'études.

Dispositif

Il s'agit d'un projet à actions complémentaires :

Concernant l'analyse du milieu physique, la composante s'appuiera sur le laboratoire régional de télédétection de Bangui. Au Cameroun, l'accent sera mis sur l'analyse des filières végétales et au Tchad sur l'analyse des filières animales (LRVZ).

Moyens humains (Les moyens sont exprimés en année-chercheur mais ne préjuge pas du nombre de chercheurs physiquement impliqué)

La composante sera menée par un groupe pluri disciplinaire composé de spécialistes travaillant

à l'échelle de la région. Les disciplines requises sont :

Pour l'évolution du milieu physique

* 1 spécialiste en analyse d'image satellitaire qui sera chargé, dans le cadre du laboratoire régional de télédétection de Bangui, d'analyser les images satellitaires afin d'étudier les évolutions des domaines cultivé, pastoral, forestier au cours des dernières décennies et de prévoir leur évolution si aucune mesure corrective n'est mise en oeuvre.

Pour l'analyse économique des filières

* 2 spécialistes

- un sur les filières animales
- un sur les filières végétales (50 % sur les cultures classiques 50% sur les cultures maraîchères et fruitières)

Ils seront chargés de l'analyse économique des filières : zone de culture, flux de produits, importance, interaction, coût, formation des prix, répartition de la valeur ajoutée.

Pour la dynamique de la sous région

* 1 socio-économiste

Il analysera les flux migratoires en déterminant les causes et les conditions de migration
Un accent sera mis sur la croissance des villes de la sous-région, sur les fronts pionniers, sur l'alimentation des populations

*1 géographe. La synthèse de toutes ces études sera réalisée par un géographe qui traduira l'ensemble des éléments sous forme de cartes et d'analyse globale.

Sur le terrain cette équipe pluridisciplinaire sera appuyée par une équipe d'enquêteurs dirigée par un assistant.

Cette équipe fera appel à des missions d'appui d'autres spécialités.

En particulier, une mission du CIRAD-SAR est prévue pour réaliser l'étude sur les fonctions et stratégie d'acteurs

Les moyens physiques

La composante fera appel
- au laboratoire de télédétection et d'information géographique de Bangui, éventuellement relayé par
    - l'atelier SIG de Bébédjia (Tchad)
    - l'atelier SIG de Maroua (Leiden)
    - l'atelier SIG de Farcha et du CNAR (Tchad)
- au laboratoire vétérinaire et zootechnique de Farcha
- au laboratoire de technologie des produits vivriers

La formation des chercheurs sera privilégiée, compte tenu de la nouveauté de l'approche avec missions en Europe et missions d'appui.

Produits prévus

Un zonage inter-pays utilisable par les chercheurs des niveaux inférieurs

Une cartographie (atlas) de la zone analysant
L'état actuel de la situation
L'évolution
et faisant un pronostic sur le futur à court et moyen terme

Un projet d'observatoire sous régional autonome (UDEAC ?) exposant les produits (journal ?) les méthodes à employer, les besoins en formation, les coûts de revient et les modes de financement,

Conférences

Articles de presse

Publications scientifiques avec thèses pour les chercheurs qui en ont les possibilités.

Relations avec les utilisateurs

Cette composante aura de forte relation avec les bailleurs de fonds intervenant dans la zone et avec les ministères chargés du développement rural (y compris élevage) dans les trois pays. Elle sera aussi en relation avec les grandes structures de développement de la région.

Du point de vue scientifique il y aura des relations avec les universités nationales (Géographie, Economie)

Enfin les Ministères de la Recherche et les SNRA seront aussi des clients privilégiés puisque cet observatoire leur permettra d'élaborer ou de réactualiser leurs plans stratégiques

Liens avec les autres composantes

Les liens seront importants avec les composantes suivantes
- gestion de terroir
- transformation des produits
- filière coton

Les animateurs régionaux de ces composantes participent au groupe projet

2) Promouvoir la gestion des terroirs

Objectifs :

La composante "promouvoir la gestion des terroirs" a pour objectifs d'identifier par des méthodes de recherche participative, des modalités de gestion des ressources naturelles, tant à l'échelle de la parcelle qu'à celle du terroir, en prenant en compte la diversité des milieux physique et humain. Elle doit fournir des outils aux opérateurs du développement et aux organisations paysannes leur permettant de raisonner des conseils en aménagement et en gestion de l'espace.

Cette composante correspond à

- la deuxième partie du projet A11 "Gestion concertée des ressources naturelles à l'échelle régionale et aménagement des terroirs"

Méthode :

Cette approche, à l'échelle des terroirs, combine des phases de diagnostic pour mettre en évidence des relations de cause à effet, une approche participative pour consolider le diagnostic avec les populations, des expérimentations pour établir un référentiel technico-économique.

- Conception d'un schéma d'analyse et d'intervention commun et applicables dans les 3 pays de PRASAC
- Choix de zones tests, représentatifs de la variabilité des situations agricoles des 3 pays
- Conduite d'opérations pilotes dans un ou plusieurs terroirs représentatifs de la problématique de chaque zone test

- Diagnostic sur le fonctionnement des terroirs (cartographie, historique, ...) pouvant déboucher sur une modélisation du fonctionnement des terroirs
- Identification des potentialités, contraintes en collaboration avec le développement et les populations concernées
- Mise au point, avec les populations, de nouveaux modes de gestion de l'espace

- Expérimentation par et chez les paysans d'innovations appropriables (lutte anti-érosive, agroforesterie, jachère améliorée, cultures fourragères, techniques culturales, traction animale,...)
- Formulation des conditions de mise en oeuvre des solutions (accès aux intrants, accès au crédit, commercialisation, formation,...)

Dispositif

Il s'agit d'un projet à action comparée qui sera donc mené à l'identique dans les trois pays afin de mieux appréhender la diversité.
Cette diversité s'exprimera au niveau du climat, de la densité de population, des sols, de la présence de l'élevage, de la proximité des villes et des cours d'eau.

Le travail s'effectuera sur des terroirs choisis après un zonage de la sous-région.

Moyens humains (Les moyens sont exprimés en année-chercheur mais ne préjuge pas du nombre de chercheurs physiquement impliqués)

Ce projet sera mené par une équipe pluri disciplinaire comprenant

- Un agronome chargé du diagnostic des zones cultivées : érosion, fertilité, occupation de sols ainsi que de l'élaboration de méthodes alternatives

- Un agro pastoraliste chargé du diagnostic des zones pâturées, production de biomasse, charge, relation avec les agriculteurs, qualité des zones pâturées avec élaboration de méthodes alternatives

- Un agro forestier chargé du diagnostic des zones boisées, production de bois, évolution qualitative des espèces avec évaluation de méthodes alternatives

- Un sociologue chargé du diagnostic sur la structuration des sociétés rurales : organisation, conflits, migration,
avec proposition de mesures réglementaires ou organisationnelles.

- Un géographe
Il sera chargé d'analyser la répartition spatiale des terroirs et des évolutions à partir d'images satellite des terroirs et de photographies aériennes. Une cartographie des terroirs sera réalisée.

La partie formation des chercheurs est essentielle compte tenu de la nouveauté de l'approche.

Chaque terroir sera suivi par un enquêteur qui réalisera les observations demandées par l'équipe. Ces enquêteurs seront supervisés par un assistant au niveau de chaque pays
Les bases prévues ci dessous seront suivies par un observateur.

Moyens physiques

Une quinzaine de terroirs sera analysée pour la sous-région

Les alternatives pourront être testées sur les bases suivantes :

La base d'étude de l'érosion au Cameroun
La base d'étude de l'évolution de la végétation naturelle au Cameroun
La base d'étude des haies vives et plantes de couverture au Tchad

Les formations des collectivités villageoises pourront être réalisées au Centre de formation de Bébédjia

Produits attendus

Guide de gestion de terroir donnant, pour chaque situation écologique et sociale une gamme de solutions alternatives évaluée en terme de coût, de contrainte de travail, de dispositions institutionnelles, d'efficacité sur la productivité du terroir et de conséquence sur l'environnement

Ce guide débouchera sur des formations des conseillers des producteurs

Publications scientifiques sur l'évolution des terroirs et la modélisation de leur dynamique avec

thèses pour les chercheurs qui en ont les possibilités.

Relations avec les utilisateurs

La cible de cette composante est constituée par les groupements villageois qui sont amené à gérer leur terroir. Toutes les structures de développement de la sous-région qui ont pour objectif de promouvoir cette forme de gestion seront donc les partenaires de cette composante.

Liens avec les autres composantes

Les liens seront forts avec la composante sur l'observatoire du développement (qui utilisera les données collectées dans cette composante ci.)
Avec la composante gestion de l'exploitation puisque les exploitations s'inscrivent dans un environnement qui est le terroir.

Les animateurs régionaux de ces deux composantes participent au groupe projet

3) Elaborer un conseil de gestion aux exploitations

Objectifs :

En partant de l'analyse du fonctionnement des exploitations et d'un panel d'innovations techniques répondant à des contraintes identifiées, la composante "Elaborer un conseil de gestion aux exploitations" doit permettre de mettre au point des méthodes de conseil technico-économique aux exploitations leur permettant de mieux gérer leurs facteurs de production, d'améliorer leurs revenus et de stabiliser leur système de production.

L'objectif est de fournir aux opérateurs du développement et organisations paysannes des outils d'animation pour faciliter le transfert de technologies et la formation/information des producteurs.

Cette composante correspond au projet
- A21 "Elaboration d'un conseil de gestion aux exploitations"

Méthode

Cette approche combine des phases d'analyse du fonctionnement des exploitations, d'expérimentation sur des méthodes de conseil de gestion aux exploitations et d'appui aux opérateurs du développement pour étendre les résultats. Les travaux doivent largement se réaliser dans les villages "gestion de terroirs".

- Négociation entre la recherche et le développement sur les objectifs et modalités d'intervention
- Analyse du fonctionnement des systèmes de production
- Elaboration d'outils de conseil de gestion aux exploitations (carnet de suivi des exploitations, fiches techniques,...) et de méthodes d'animation (définition des groupes-cibles, calendrier de rencontres, importance des formations en cours de réunion, importance des visites de terrain,...)

- Choix de paysans volontaires pour le conseil de gestion, généralement dans les villages choisis pour les opérations de gestion de terroir
- Mise en place et test de la méthode de conseil de gestion aux exploitations
- Mise au point d'une stratégie d'extension des innovations à un ensemble plus vaste de producteurs dans les villages choisis
- Tests d'innovations chez les paysans
- Evaluation des résultats avec les partenaires du développement
- Mise au point, avec le développement, d'une stratégie d'extension des innovations à un ensemble plus vaste de villages.

Dispositif

Il s'agit d'un projet à action comparée où les opérations seront menées à l'identique pour l'ensemble de la sous-région.

Les exploitations seront en priorité situées dans les terroirs étudiés dans la deuxième composante. Elles seront choisies en fonction d'une typologie des exploitations du terroir.

Moyens humains (Les moyens sont exprimés en année-chercheur mais ne préjuge pas du nombre de chercheurs physiquement impliqués)

Le projet sera mené par une équipe pluridisciplinaire comprenant

- un socio-économiste chargé de l'étude du fonctionnement de l'exploitation en terme de répartition du travail, stratégie, objectif...
- un agro-économiste chargé de l'étude technico-économique de l'exploitation. C'est à son niveau que sont élaborés les outils de suivi de l'exploitation.
- un agro-formateur chargé de la mise au point des outils pédagogiques pour la formation des utilisateurs.

Cette équipe sera complétée pour chaque terroir d'une équipe d'enquêteurs supervisée par un contrôleur.

Moyens matériels

La composante sera mise en oeuvre essentiellement sur le terrain. Le centre de formation de Bébédjia sera utilisé.

Produits attendus

- Un *guide de conseil de gestion aux exploitations*. Ce guide proposera une gamme de conseils pour la conduite d'une exploitation en fonction de la structure d'exploitation, de l'environnement social, écologique, économique...

Des *éléments audio-visuels*

Ce guide débouche sur des formations de conseillers de gestion

Publications scientifiques sur la dynamique des exploitations de la sous région (modélisation) et sur la méthodologie avec thèses pour les chercheurs qui en ont les possibilités.

Relations avec les utilisateurs

La cible de cette composante est constituée par les paysans (y compris éleveurs). Toutes les structures de développement qui ont pour objectifs de promouvoir une aide à la décision du paysan seront donc les partenaires de cette composante.

Liens avec les autres composantes

Les liens seront forts avec la composante gestion des terroirs, l'exploitation étant insérée dans un terroir.
Les liens seront forts aussi avec la composante gestion des systèmes de culture et d'élevage qui ont pour objectif de proposer des solutions techniques aux problèmes des exploitations.

Les animateurs régionaux de ces deux composantes participent au groupe projet

4) Mise au point des systèmes de culture et d'élevage alternatifs

Objectif

L'objectif de cette composante est de mettre au point et d'évaluer des systèmes de culture et d'élevage favorisant une intégration de l'élevage et de l'agriculture et débouchant sur une sédentarisation durable des exploitations. Il s'agit de proposer divers systèmes alternatifs permettant de tenir compte de la diversité des situations et favorisant le passage de l'extensif à l'intensif.

Cette composante correspond aux projets

- A23 "Amélioration de la traction animale"
- A24 "Gestion technico-économique des systèmes de culture"
- A25 "Gestion technico-économique des systèmes d'élevage"

Méthode :

Cette composante combine des études sur le fonctionnement des systèmes de culture et d'élevage et la constitution d'un référentiel technique.

- Analyse technico-économique des pratiques des agriculteurs et éleveurs en matière de conduite des systèmes de culture et d'élevage
- Typologies d'agriculteurs et d'éleveurs en vue d'adapter les messages techniques à la diversité des situations

- Essai en station et en milieu paysan sur les systèmes de culture (gestion de la fertilité, travail du sol, gestion de l'enherbement)
- Essai en station et en milieu paysan sur les systèmes d'élevage (alimentation, culture fourragère, prophylaxie, traction animale).

Dispositif

Il s'agit d'un projet à action comparée mené à l'identique dans les trois pays.
Ceci permet de prendre en compte la diversité des systèmes de culture et d'élevage.

Les opérations consisteront à des suivis de parcelle et de troupeaux débouchant sur un diagnostic. Les alternatives seront testées d'abord sur station puis avec les agriculteurs et éleveurs.

Moyens humains (Les moyens sont exprimés en année-chercheur mais ne préjuge pas du nombre de chercheurs physiquement impliqués)

Cette action sera menée par une équipe pluridisciplinaire comprenant

* Pour l'opération de recherche sur la traction animale (Opération à action complémentaire)

- Un zootechnicien chargé de l'amélioration de l'alimentation des animaux, de la gestion de leur carrière, de leur renouvellement, de leur capacité de travail et des modalités de dressage

- Un économiste chargé de la valorisation économique de l'association agriculture élevage
- Un agro-machiniste chargé de l'amélioration du matériel et de son adaptation aux conditions de milieu et aux animaux de trait, en tenant compte des possibilités de fabrication et d'entretien

Pour l'opération d 'analyse des systèmes de culture dominant de la zone PRASAC

Un agronome chargé de l'amélioration de la phase de mise en place des cultures (travail du sol, semis, désherbage), qui est une phase a priori critique dans l'itinéraire technique
- Un agronome chargé de la fertilisation avec recherche d'alternatives et de complémentarités à la fumure minérale en liaison avec les chercheurs travaillant sur la traction animale.
- Un agronome spécialisé dans le maraîchage.

Des appuis ponctuels de malherbologues, phytopathologistes, entomologistes et généticiens sont prévus.

Pour l'opération de mise au point de système d'élevage alternatif (opération à action complémentaire)

Un zootechnicien chargé des systèmes d'élevage bovin
Un zootechnicien chargé des systèmes d'élevage avicole et porcin
Un zootechnicien chargé des systèmes d'élevage des petits ruminants de savane

Ces trois zootechniciens seront chargés de mettre au point des systèmes plus intensifs, utilisant les ressources locales et en particuliers les résidus de récolte ou de transformation.

Des appuis ponctuels de vétérinaires, nutritionnistes et physiologistes de la reproduction sont prévus.

Dans tous les cas l'accent sera mis sur la formation des chercheurs à la démarche systémique

Cette équipe de terrain dirigera une équipe d'observateurs en milieu paysan et d'observateurs d'expérimentation en milieu contrôlé.
L'ensemble étant supervisé par un assistant par pays.

Moyens physiques

L'équipe travaillera en milieu paysan mais sera amenée à effectuer des expérimentations sur les bases suivantes :

Base élevage bovins (Cameroun)
Base fumure (Tchad)
Base petits ruminants (Tchad ou Cameroun)
Base monogastriques (RCA)
et du Centre de formation de Bébédjia

Produits attendus

Guide de gestion des parcelles
Guide donnant des conseils sur la conduite à tenir et sur les actes techniques en fonction des objectifs recherchés, des conditions de milieu, de l'équipement et des moyens financiers

Guide de conduite de la traction animale
Guide donnant des conseils sur la gestion des attelages en fonction des objectifs recherchés, des conditions de milieu, du système de culture, de l'équipement et des moyens financiers

Guide de conduite des troupeaux en zone de savane
Guide donnant des conseils sur la gestion des troupeaux (alimentation, reproduction, produits, ...) en fonction des objectifs recherchés, des conditions de milieu, de l'équipement et des moyens financiers.

Formation des conseillers

Publications scientifiques sur les systèmes de culture et d'élevage avec thèses pour les chercheurs qui en ont les possibilités.

Relations avec le développement

La cible de cette composante est constituée par les paysans (y compris éleveurs). Toutes les structures de développement qui ont pour objectifs de promouvoir une aide à la décision du paysan seront donc les partenaires de cette composante.

Liens avec les autres composantes

Les liens seront forts avec les composantes suivantes

- gestion des systèmes d'exploitation
- productivité de la filière coton (en particulier avec l'entomologie)
- transformation des produits

5) Améliorer la transformation des produits végétaux

Objectifs :

L'objectif de la composante "Améliorer la transformation des produits végétaux" est de mettre au point des techniques de transformation des produits végétaux (céréales, fruits, légumes) adaptées aux conditions locales et d'appuyer des entrepreneurs locaux dans leur démarche (identification de marché, appui au montage d'opérations, appui à la mise en marché).

Cette composante correspond à

- la partie produits végétaux du projet B21 "Valorisation artisanale des produits végétaux et animaux".

Méthode :

La méthode s'appuie sur une méthodologie de Recherche-Action, en collaboration avec la profession, et plus particulièrement les petites entreprises.

- Identification des opérateurs intervenant sur la transformation alimentaire, des services d'appui au secteur de la commercialisation et de la transformation
- Caractérisation des contraintes liées à la transformation sur les filières agricoles porteuses
- Identification des capacités de réponse aux évolutions de marché des producteurs agricoles et des entreprises de transformation ainsi que les stratégies qu'elles développent

- Transfert et adaptation des équipements, des procédés et des produits nouveaux à travers une approche de recherche-développement participative.

- Réalisation d'études de marché nécessaires au lancement de produits nouveaux, appuyer les opérateurs dans leur démarche (choix des équipements et des procédés, recherche de crédit, recherche de marché, gestion de leur entreprise,...)

Dispositif

Il s'agit d'un projet à action à la fois concentrée et comparée

A partir d'étude de marché réalisée sur les trois pays (en relation avec les études filières), des procedés de transformation seront mis au point au laboratoire de technologie des produits vivriers. Le procédé sera ensuite testé et évalué auprès des artisans et le produit nouveau avec les consommateurs.

Moyens humains (Les moyens sont exprimés en année-chercheur mais ne préjuge pas du nombre de chercheurs physiquement impliqués)

La composante sera réalisée par une équipe composée de technologues à mi-temps (l'autre moitié étant consacrée aux activités nationales) :
Un technologue chargé de la transformation des céréales
Un technologue chargé de la transformation des oléoprotéagineux

(ces deux spéculations correspondant aux productions vivrières dominantes de la sous-région)

et d'un économiste spécialisé dans l'artisanat

Au besoin, des technologues spécialisés dans la technologie des racines et tubercules et des produits végétaux frais (fruits, légumes) pourront intervenir.

Ces technologues seront appuyés par des stagiaires et techniciens supérieurs pour les tests en laboratoire et la construction de prototypes.

Moyens matériels

Les mises au point de procédés seront faites au laboratoire de technologie des produits agricoles de Garoua, éventuellement complété par les laboratoires DRTA de N'Djaména et ICRA de Bangui.

Produits attendus

Guide de valorisation des produits agricoles donnant, pour chaque produit des gammes de procédés utilisables.
Guide de création d'une entreprise de transformation des produits agricoles, donnant les conditions organisationnelles, financières et juridiques de création en fonction des contraintes économiques et sociales.

Formation des artisans

Publications scientifiques avec thèses pour les chercheurs qui en ont les possibilités.

Relations avec le développement

La cible de cette composante est constituée par les artisans soit individuels soit regroupés. Toutes les structures de développement qui ont pour objectifs de promouvoir une aide à la décision des artisans seront donc les partenaires de cette composante.

Liens avec les autres composantes

Les liens seront forts avec
- avec la composante système de culture
- avec la composante filière coton (utilisation de la graine)

6) Améliorer la compétitivité et la productivité de la culture cotonnière

Objectifs :

L'objectif est d'appuyer la filière coton, les sociétés cotonnière et les structures d'encadrement afin qu'elles puissent réduire les coûts de production du coton-graine et répondre aux exigences du marché international en matière de qualité de fibre. Il s'agit de mettre au point de nouvelles variétés plus performantes, d'affiner les techniques de lutte intégrée et d'améliorant la qualité de la fibre.

Cette composante correspond aux projets
- C12 "Amélioration variétale intégrée du cotonnier"
- C13 "Protection intégrée du cotonnier"
- C21 "Elaboration de la qualité de la fibre"
- C23 "Amélioration de la qualité de la fibre de coton"

Méthode :

Génétique :
- Poursuite de l'effort de sélection variétale pour répondre aux besoins du marché
- Identification de variétés plus productives et produisant une fibre de qualité
- Identification de variétés plus rustiques (résistance aux insectes, résistances aux stress abiotiques,...)

Entomologie
- Etude de la sensibilité des ravageurs aux insecticides
- Mise au point un programme d'intervention sur seuil
- Appuyer la diffusion de la lutte étagée ciblée
- Mise au point des méthodes alternatives à la lutte chimique

Technologie coton :
- Cartographie des caractéristiques technologiques de la fibre
- Identification des relations entre facteurs du milieu, système de culture et qualité de la fibre

- Mise au point de méthodes d'analyse de la qualité de la fibre
- Appui à la recherche variétale
- Aide à la conduite de l'égrenage industriel
- Mise au point de méthodes de classement de la fibre par HVI

Dispositif

Le projet sur la génétique du coton sera un projet à action comparée. Celui sur l'entomologie sera à action complémentaire et comparée à la fois et celui sur la technologie à action concentrée et comparée à la fois.

En génétique, les opérations seront menées à l'identique sur les trois pays afin de comparer les variétés issues de la création variétale des trois centres de recherche dans des situations variées tant au niveau du climat que des techniques de culture.

En entomologie les diverses opérations seront réparties entre les pays alors que les techniques de lutte seront confrontées à la diversité du milieu et des structures d'encadrement.

Enfin, en technologie, les opérations seront concentrées sur le laboratoire de technologie de la fibre pour ce qui est de l'effet des techniques d'usinage sur la qualité et la productivité (avec cependant des visites d'usines) ou pour mettre au point des techniques d'analyse HVI. Par contre, l'étude de l'effet des techniques culturales et du milieu sur la qualité sera menée à l'identique sur les 3 pays, avec un appui du laboratoire d'information géographique de Bangui.

Les opérations seront menées à la fois sur bases et en milieu paysan. Les opérations de technologie seront menées au laboratoire de technologie de la fibre de Moundou.

Moyens humains (Les moyens sont exprimés en année-chercheur mais ne préjuge pas du nombre de chercheurs physiquement impliqués)

Cette composante sera menée par une équipe pluridisciplinaire comprenant

-3 généticiens à mi-temps, un dans chaque pays, qui réaliseront des essais variétaux et des observations sur le comportement des cotonniers, l'autre moitié du temps sera consacré aux opérations de création variétale nationale.
-3 entomologistes chargés de l'étude de la sensibilité des ravageurs aux insecticides avec la répartition suivante
- piqueurs suceurs au Cameroun
- lépidoptères au Tchad
- ver rose en RCA

-1 entomologiste chargé de la mise au point de méthodes de lutte alternative et du suivi de celle-ci en milieu paysan.
-1 agro physiologiste coton chargé de l'étude de l'influence des actes techniques sur la qualité du coton d'une part et la production d'autre part. Il vient en appui aux généticiens.
-1 technologue à mi-temps chargé de la mise au point des méthodes d'analyse HVI
-1 technologue à mi-temps chargé de l'étude des relations entre actes techniques et pratiques industrielles
-1 agro-économiste à mi-temps chargé du suivi des filières coton et de l'étude de l'impact des mesures proposées sur l'économie de la filière.

Cette équipe sera complétée par
- d'observateurs en milieu paysan, de techniciens et d'observateurs d'expérimentation.

Moyens physiques

Essai en milieu paysan
Base de screening des insecticides (Tchad)
Laboratoires de DL50
Laboratoire de technologie de la fibre Moundou (Tchad)
Base de formation de Moundou (Tchad)

Produits attendus

Catalogue multi critère des variétés de coton permettant aux sociétés cotonnières de choisir les variétés à multiplier en fonction de critères
- agronomique (potentiel de rendement, rusticité, tolérance des stress hydriques)
- parasitaire (tolérance des parasites)
- égrenage (rendement égrenage potentiel et industriel)
- technologique de la fibre
- technologie de la graine

Guide de traitements insecticides coton donnant un choix de plusieurs méthodes de lutte avec pour chacune le coût, l'efficacité, le risque et les conditions d'application

Guide des insecticides donnant pour chacun le coût, l'efficacité, l'effet sur l'environnement

Guide des méthodes de gestion de la qualité du coton donnant pour chaque caractéristique les facteurs qui peuvent les influencer et les actions incitatives à mettre en oeuvre.

Guide d'échantillonnage des méthodes de classement HVI

Formation des agents responsables des usines d'égrenage

Formation sur les traitements insecticides

Publications scientifiques avec thèses pour les chercheurs qui en ont les possibilités.

Relation avec le développement

Les cibles de cette composante sont variées et dépendent de la façon dont les filières cotonnières sont structurées. Globalement toutes les structures qui
- encadrent les paysans cultivant du coton
- assurent l'égrenage
- assurent la commercialisation du coton
- assurent l'approvisionnement en intrant des paysans cotonniers (y compris les semences)

sont en relation avec cette composante

Liens avec les autres composantes

Les liens sont forts avec
- la composante gestion des systèmes de culture
- la composante technologie des produits agricoles

Les responsables régionaux assistent au groupe projet

NOTE SUR LES FINANCEMENTS DES PREMIERS PROJETS PRASAC AVEC L'AIDE DU MINISTERE DE LA COOPERATION

Financements

Sous réserve de la confirmation du Ministère de la Coopération les financements sont prévus pour une durée de 3 ans. L'enveloppe est estimée à 2 milliards de FCFA sur 3 ans. Cette estimation peut encore varier en fonction des ajustements budgétaires et/ou de décisions du Comité Directeur du FAC.

Les répartitions par composantes sont approximativement les suivantes

Observatoire du développement	15 %
Gestion des terroirs	15 %
Conseil de gestion	10%
Systèmes alternatifs	25 %
Transformation des produits	10 %
Coton	25 %

Sachant qu'une enveloppe est prévue pour les évaluations du projet

Chacune des composantes contribue à financer des investissements, des travaux de recherche sur le terrain, des formations, des études. Elles contribuent également au fonctionnement de la coordination régionale, aux opérations de valorisation, au fonctionnement des différents comités.

Modalités de gestion

Suivant la nature des dépenses, les fonds seront gérés

- pour partie par les institutions nationales
- pour partie par la coordination régionale
- pour partie par les partenaires extérieurs

Un financement FAC-Etat assurera le financement par une ou plusieurs institutions nationales adhérentes au PRASAC. Une partie de ce financement servira à doter le budget de la coordination régionale.

Ce financement est fonction des budgets inscrits pour le PRASAC au niveau des Missions de Coopération.

Un financement FAC inter-Etat assurera le financement des partenaires extérieurs. Une partie de ce financement servira à doter le budget de la coordination régionale.

Il est prévu que le financement global sera versé à la CORAF qui passera ensuite des conventions particulières avec chacun des partenaires.

Remarque sur le nombre de chercheurs pouvant adhérer au PRASAC :

Lors de la réunion de Bangui, il a été admis que pour qu'un projet de recherche fonctionne correctement, le ratio montant du projet / nombre de chercheurs devait avoisiner 20.000.000 FCFA/an. Il apparaît donc raisonnable d'estimer qu'environ 30 à 35 années chercheurs seront

disponibles. Il faut cependant noter qu'il devrait être possible de prévoir des appuis ponctuels d'autres chercheurs.

PROTOCOLE DE COLLABORATION POUR LA MISE EN OEUVRE DU POLE REGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DES SAVANES D'AFRIQUE CENTRALE

(PRASAC)

DOCUMENT DE TRAVAIL DU COMITE TRANSITOIRE

Version du 02.12.96

Atelier de montage du PRASAC - Garoua - (30.11 au 02.12.96)

PROTOCOLE DE COLLABORATION POUR LA MISE EN OEUVRE DU POLE RÉGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUÉE AU DÉVELOPPEMENT DES SAVANES D'AFRIQUE CENTRALE (PRASAC)

Considérant la volonté exprimée par les Systèmes Nationaux de la Recherche Agronomique (SNRA) de 3 pays de savanes d'Afrique Centrale, (Cameroun, Centrafrique et Tchad) en partenariat avec le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement : CIRAD, l 'Institut français de Recherche Scientifique pour le Développement : ORSTOM, et l'Université de Leyde CML pour :

- créer et mettre en oeuvre un Pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique Centrale,
- définir un cadre institutionnel nouveau de coopération et un mode de fonctionnement qui répondent aux attentes des partenaires tant en ce qui concerne la programmation et la coordination scientifique régionale, que pour l'exécution des recherches et la gestion administrative et financière au niveau des activités de recherche appliquées au développement dans les pays concernés.

Les Instituts de Recherche de la zone de savane d'Afrique Centrale, désignés "Partenaires nationaux" composés de :

Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) du Cameroun
Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA) de Centrafrique
Direction du CIRAD-CA-Tchad du Tchad
Direction de la Recherche et de la Technologie Agricole (DRTA) du Tchad
Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique (LRVZ) du Tchad

CONVIENNENT DE METTRE EN OEUVRE UN POLE REGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DES SAVANES D'AFRIQUE CENTRALE EN ABREGE PRASAC .

ET S'ASSOCIENT aux Institutions de recherche désignées "Partenaires scientifiques" composées de:

Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement de France, CIRAD
Institut français de Recherche Scientifique pour le Développement de France, ORSTOM
Université de Leyde CML des Pays Bas

TITRE I : DEFINITION, OBJECTIFS ET ZONE D'INTERVENTION DU PÔLE

ARTICLE 1 : DÉFINITION DU PÔLE.

Le PRASAC est une organisation permettant une collaboration entre les institutions et programmes de recherche de la sous-région des savanes répondant aux grands enjeux éco régionaux et de développement rural. Il vise à conforter les collaborations et les synergies entre pays face à des enjeux communs et une problématique commune. Ceci se fait par une mise en commun d'infrastructures, de ressources humaines et financières en partenariat avec d'autres institutions pour mettre en oeuvre un programme régional conjointement défini selon des règles administratives, juridiques et financières négociées entre les partenaires.

Il est créé pour mener des opérations de recherche appliquée au développement dans un esprit de concertation, de coopération scientifique et de partenariat.

Il dispose de ses moyens propres.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU PÔLE.

Les objectifs du PRASAC sont les suivants :
- Favoriser une gestion durable des ressources naturelles à l'échelle du terroir et de la région
- Améliorer la durabilité des systèmes de production
- Améliorer les performances des espèces végétales et animales
- Appuyer la diversification des productions
- Accroître les performances de la filière coton.

ARTICLE 3 ZONE D'INTERVENTION

Le PRASAC comprend les zones cotonnières du Cameroun, de Centrafrique et du Tchad ainsi que les zones d'élevage et de réserves de faune qui leur sont liées. Cette zone du PRASAC pourra être étendue en fonction de l'adhésion de nouveaux pays à la présent protocole.

TITRE II : ORGANISATION GENERALE DU PÔLE.

ARTICLE 4 : PRINCIPES GENERAUX DE L'ORGANISATION.

Le caractère régional du PRASAC est assuré par une instance permanente : la coordination régionale

Cette instance est placée sous l'autorité d'une instance d'orientation et de décision, le comité directeur.

Elle s'appuie également sur une instance d'évaluation et d'orientation scientifique : le comité scientifique.

Au niveau de chaque Etat membre, le PRASAC est représenté par une délégation nationale qui coordonne les activités des chercheurs impliqués dans les projets et assure la liaison avec les acteurs du développement nationaux représentés au sein de comité Recherche-Développement

Les projets de recherches sont menés dans le cadre de "groupes-projet" animés par l'un des chercheurs du groupe désigné par le terme "animateur régional" et exécuté au niveau de chaque pays sous la responsabilité d'un correspondant.

ARTICLE 5 : LE COMITÉ DIRECTEUR

Le Comité Directeur décide de la politique scientifique, administrative et financière du PRASAC. A ce titre :
-il arrête le budget et approuve la programmation scientifique ainsi que les rapports techniques et financiers.
-Il agrée les désignations des membres de la coordination régionale et des délégués nationaux.
-Il évalue leurs activités et les sanctionne.

-Il statue sur l'adhésion de nouveaux partenaires.

Ses modalités de fonctionnement seront fixées par un Règlement Intérieur.

Il est composé comme suit.

Pour chaque pays de la zone PRASAC
- 2 représentants de la recherche nationale
- 2 représentants des acteurs du développement

Pour les partenaires
- un représentant par partenaires scientifiques
- Un représentant de la CORAF

Sont observateurs aux sessions du Comité Directeur :

- Un représentant de l'UDEAC
- Un représentant par bailleur de fonds.

Les partenaires candidats à l'adhésion dans le PRASAC peuvent assister, à leur demande, en qualité d'observateur au Comité Directeur.

Le comité se réunit une fois par an, alternativement dans chaque pays.
Il est présidé par le pays qui accueille la réunion annuelle pour une durée d'un an.
Le secrétariat des sessions du Comité Directeur est assuré par la Coordination Régionale.

Les fonctions de membre du Comité Directeur ne sont pas rémunérées.

ARTICLE 6 LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le Comité scientifique
- donne son avis sur les programmes et résultats annuels
- garantit la crédibilité scientifique des résultats du PRASAC
- assure le parrainage scientifique en particulier pour la formation et l'appui scientifique.
- évalue l'activité scientifique du PRASAC et l'état d'avancement des différents projets.
- donne son avis sur les nominations scientifiques et sur les activités des cadres scientifiques de la coordination régionale pour le compte du Comité directeur.

Le Comité scientifique est composé de hautes personnalités de la communauté scientifique internationale dans les domaines et disciplines scientifiques du PRASAC. Ces membres sont, pour la moitié d'entre eux, originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et pour l'autre moitié de personnalités scientifiques originaires d'autres régions d'Afrique ou de pays du Nord.

Les membres du Comité Scientifiques ne doivent pas être impliqués dans les activités du PRASAC. Le nombre de membre sera modulé en fonction de la mise en place des projets du PRASAC. En pleine activité il comprendra 12 membres :

Sa composition sera déterminée par le Comité Directeur

Le comité se réuni une fois par an alternativement dans chaque pays.

A chaque session le comité désigne son président parmi ses membres
Le secrétariat est assuré par la Coordination Régionale

Les fonctions de membre du Comité Scientifique ne sont pas rémunérées.

ARTICLE 7 LA COORDINATION RÉGIONALE

La coordination régionale est une structure légère qui est chargée de l'animation, la programmation scientifique et la construction budgétaire des projets à l'échelle régionale. Elle assure en outre le suivi et l'évaluation des opérations de recherche ainsi que le contrôle de gestion.

La coordination régionale comprend
- un coordinateur général
- un coordinateur scientifique
- un coordinateur financier et comptable

ARTICLE 8 LE COORDINATEUR GENERAL

Le Coordinateur Général :
- exécute la politique scientifique administrative et financière du PRASAC,
- anime et coordonne les activités des différents membres de la Coordination régionale,
- est l'interlocuteur du PRASAC auprès des bailleurs de fonds, des institutions scientifiques partenaires
- représente le PRASAC auprès des tiers et a la responsabilité juridique et administrative des actes du PRASAC.
- nomme aux fonctions scientifiques, administratives et financières placées sous l'autorité de ses collaborateurs.

Le Coordinateur général est ressortissant d'un des pays appartenant à la zone PRASAC. Ces fonctions ne sont pas cumulables avec d'autres fonctions officielles. Il est présenté par les autorités de son pays. Son mandat est de 3 ans renouvelable une fois.

ARTICLE 9 LE COORDINATEUR SCIENTIFIQUE

Le Coordinateur scientifique, placé sous l'autorité du Coordinateur général :
- est responsable de la programmation, de l'animation et de la valorisation des résultats du PRASAC.
- coordonne la formation, la documentation, l'équipement scientifique et l'appui technique.
- met en oeuvre la politique scientifique du PRASAC.
- rédige le rapport scientifique annuel.

Le Coordinateur scientifique est une personnalité scientifique appartenant à une institution scientifique partenaire extérieure à la zone. Son mandat est de 3 ans renouvelable une fois.

Il sera secondé, en fonction du rythme de financement des projets, par deux assistants qui assumeront les activités transversales du projet (formation, valorisation, documentation...)
Ses assistants doivent être des ressortissants d'un des pays de la sous région couverte par le PRASAC.

ARTICLE 10 LE COORDINATEUR FINANCIER et COMPTABLE

Le Coordinateur Financier et comptable, sous l'autorité du Coordinateur Général, est chargé de la gestion ...

la gestion financière du PRASAC. Avec mission :

- il élabore, avec le Coordinateur Scientifique, le budget général du PRASAC
- il suit la comptabilité, la trésorerie
- a des liens courants avec les partenaires financiers ou leur représentation.
- est responsable de toutes les activités financières et comptables du PRASAC.

ARTICLE 11 LA DÉLÉGATION NATIONALE

Placé sous la responsabilité d'un délégué national, elle comprend l'ensemble des correspondants nationaux des projets PRASAC et des représentants des partenaires scientifiques éventuellement présent dans le pays.
Le délégué national est un chercheur proposé à cette fonction par son pays et agréé par le Comité Directeur. C'est un responsable dans/ou d'une structure de recherche nationale.
Il assure :
- la gestion administrative et financière
- l'animation scientifique au niveau des correspondants de son pays.
- la liaison entre la recherche et les acteurs du développement regroupés au sein d'un comité dit recherche-développement.
- le recueil des besoins du développement en vue de la programmation.
- la diffusion des résultats de la recherche auprès des acteurs de développement.
- l'élaboration du budget de la délégation nationale en relation avec les correspondants nationaux.

Dans les pays où il existe une instance qui représente les utilisateurs de la recherche, le comité recherche développement devra s'associer ou se confondre à cette instance.

ARTICLE 12 CORRESPONDANTS NATIONAUX

Les correspondants nationaux sont des chercheurs impliqués dans le PRASAC qui sont responsables de l'exécution du volet national d'un des projets du PRASAC. Ils sont membres de la délégation nationale et sont désignés à ce poste par la Coordination Régionale sur proposition du Délégué National. Ils participent aux réunions du Comité R/D et sont chargés de la traduction scientifique des besoins exprimés dans son domaine de compétence.

Ils élaborent le budget national du projet.

ARTICLE 13 LE GROUPE PROJET, L'ANIMATEUR REGIONAL ET LES REPRESENTANTS DES PARTENAIRES SCIENTIFIQUES

L'ensemble des correspondants nationaux d'un même projet, assisté de représentants des partenaires scientifiques et de représentants du développement constitue, au niveau régional, le groupe projet au sein duquel est proposé, par ses paires, un animateur qui est agréé par la coordination régionale.

Le groupe projet constitue un cadre permanent de concertation régionale et permet ainsi des échanges d'information, de résultats et l'harmonisation des démarches et méthodes. Il permet la recherche de complémentarité et de synergie.

Les animateurs régionaux d'autres projets ayant des liens avec le projet concerné participent en qualité d'observateur au groupe projet.

Le groupe projet pourra solliciter l'appui de toutes personnalités de la recherche et du développement

ARTICLE 14 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CHERCHEURS DANS LE PRASAC

La participation des chercheurs au PRASAC n'est pas automatique. En tout état de cause la Coordination Régionale précise en concertation avec les partenaires, les profils scientifiques correspondant aux besoins des différents projets. Certains chercheurs peuvent travailler à temps partiel sur un projet du PRASAC avec un pourcentage minimum de temps de travail de 50%.
Si certaines compétences font défaut dans les institutions du PRASAC, il est possible de faire appel à d'autres organismes pour apporter les appuis nécessaires.

ARTICLE 15 LES LABORATOIRES RÉGIONAUX

Les laboratoires régionaux sont mobilisés pour les besoins du PRASAC, pour partie ou en totalité, et ce dans un cadre contractuel. Ils ont en outre une fonction de service pour les activités d'accueil et de formation.

Les partenaires ont retenu les laboratoires suivants

- Le laboratoire régional de productivité et de technologie basé à N'Gaoundéré-Wakwa au Cameroun
- Le laboratoire de technologie alimentaire des produits végétaux basé à Garoua au Cameroun
- Le laboratoire d'analyse des sols, des eaux et des plantes de Bangui en Centrafrique
- Le laboratoire de télédétection et d'information géographique de Bangui en Centrafrique
- Le laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique de N'Djaména-Farcha au Tchad
- Le laboratoire de technologie de la fibre de coton situé à Moundou au Tchad
- le Centre d'étude de l'Environnement et du Développement de Maroua au Cameroun

Le montant des prestations offertes par le laboratoire régional fera l'objet d'un barème négocié avec la Coordination Régionale au nom des autres partenaires. Les projets pourront être amenés à financer de nouveaux équipements pour les laboratoires régionaux pour que ceux-ci répondent à leurs besoins de recherche .

ARTICLE 16 : FINANCEMENT DU PRASAC

Le financement du PRASAC sera assuré par des subventions de divers organismes financiers et par les contributions des différents partenaires du Pôle. Les procédures administratives, comptables et financières feront l'objet de conventions particulières entre le PRASAC et les partenaires. Ces conventions définiront le cadre contractuel permettant une gestion efficace et transparente des moyens alloués aux partenaires pour les activités du PRASAC dont elles ont la charge.

Ces conventions particulières constitueront des avenants au présent protocole.

ARTICLE 17 STATUT DU PERSONNEL

Le statut des personnels des institutions partenaires du PRASAC qui interviendront chez un autre partenaire dans le cadre de projets régionaux ou à la coordination régionale fera l'objet d'accords particuliers pour ce qui concerne les aspects complémentaires à leur statut d'origine au sein de leurs institutions respectives.

ARTICLE 18 RAPPORTS ET PUBLICATIONS

Toutes les publications et tous les rapports émanant des projets PRASAC devront respecter une forme de présentation définie par la Coordination Régionale et seront soumis avant leur diffusion à l'avis de la Coordination régionale. Le logotype officiel du PRASAC devra figurer, en complément au sigle du ou des partenaires ayant contribué à la réalisation du rapport ou de la publication et aux travaux relatifs à cette publication ou ce rapport, sur tous les documents officiels et sur toutes les publications effectuées à partir des resultats obtenus.

ARTICLE 19 ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à :

- mettre à la disposition des projets du PRASAC le personnel, les moyens de recherche qui seront définis dans les conventions particulières.
- faciliter l'introduction des matériels scientifiques et autres ainsi que celle des produits et fournitures nécessaires au bon fonctionnement des projets menés en leur sein en conformité avec les dispositions fiscales et douanières prévues par les conventions avec les bailleurs de fonds ;
- faciliter la mise en oeuvre des procédures de gestion et de fonctionnement des projets menés en leur sein conformément aux dispositions prévues dans les conventions particulières.
- faciliter les appuis scientifiques qui auront été demandées.
- faciliter l'accueil dans leurs pays respectifs de chercheurs provenant des autres partenaires du PRASAC

ARTICLE 20 PROPRIETE DES RESULTATS ET VALORISATION ECONOMIQUE

L'ensemble des partenaires oeuvrant conjointement à la réalisation des programmes du Pôle sont copropriétaires des résultats obtenus. Toute valorisation économique de ces résultats devra faire l'objet d'un accord particulier avec le Pôle.

ARTICLE 21 : RELATIONS AVEC LA CORAF

Compte tenu de son statut juridique et de son rôle de facilitateur dans les relations entre les projets régionaux et les bailleurs de fonds, la CORAF accueille le PRASAC.
A ce titre, des conventions particulières peuvent être passées entre le PRASAC et la CORAF, dans le cadre de certains financements. Ces conventions visent à confier au Coordinateur Général du PRASAC un mandat de gestionnaire délégué des fonds de la CORAF qui seraient destinés à des projets régionaux.

ARTICLE 22 ELARGISSEMENT DU POLE

Le présent protocole est ouvert à toute institution nationale ou à des partenaires scientifiques voulant s'associer à cette initiative et adhérant au présent protocole.

ARTICLE 23 CONDITIONS ET DUREE DE L'ENGAGEMENT

Tout contentieux survenant dans la mise en oeuvre du présent protocole fera l'objet d'une tentative de réglement à l'amiable à la diligence du Comité Directeur.

Le présent protocole pourra être dénoncé par un partenaire par lettre recommandée envoyée à la coordination régionale. Un préavis de 6 mois sera observé. Ce délai sera mis à profit pour une procédure de conciliation pour permettre la poursuite des opérations de recherche.

En cas de rupture du présent protocole par l'un des partenaires, les conditions de partage des biens acquis au cours de la participation au PRASAC seront définies dans les conventions particulières.

LE DIRECTEUR DE L'IRAD

LE DIRECTEUR DE L'ICRA

LE DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE AGRICOLE

LE DIRECTEUR DU CIRAD-CA TCHAD

LE DIRECTEUR DU LRVZ

LE DIRECTEUR GENERAL DU CIRAD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ORSTOM

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE LEYDE

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

Délégation Camerounaise :

NYOBE Jean-Blaise
MINREST
BP 1457 Yaoundé
CAMEROUN
Tél/Fax : (237) 23.77.20

BINAM BIKOI
MINREST
BP 1457 Yaoundé
CAMEROUN
Tél/Fax : (237) 22.97.86

AYUK TAKEM Jacob Assam
Directeur IRA
BP 2123 Yaoundé
CAMEROUN

BANSER John T.
Directeur IRZV
BP 1457 Yaoundé
CAMEROUN

Représentant Europe :

FAURE Guy
CIRAD
BP 5035
34032 Montpellier
FRANCE

Délégation de la RCA :

MIANZE Théodore
ICRA Bangui

NGOUANZE Fidèle
ICRA Bangui

Délégation du Tchad :

IDRISS Alfarouk
LRVZ/Farcha
BP 433 N'Djamena
TCHAD
Tél : 52.74.76
52.74.75
Fax : (235) 52.83.02

ABOUBAKAR Ourde Ousta
DRTA
BP 441 N'Djamena
TCHAD
Tél : (235) 51.48.01
Fax : (235) 52.51.19
Télex : 5303 KD

BIDJEH Kebkiba
LRVZ/Farcha
BP 433 N'Djamena
TCHAD

BLOTOYOUN Koumbrait
DG MDR N'Djamena
BP 44
TCHAD

Délégation ORSTOM

BONVALLOT Jacques
Chef de service des relations extérieures
213, rue la Fayette
75480 Paris Cedex 10
Tél : 33 148 03 7717
Fax : 33 1 40 36 3385

SEIGNOBOS Christian
ORSTOM Montpellier
FRANCE

MOLINIER Michel
ORSTOM Yaoundé
BP 1857
CAMEROUN

Délégation CIRAD-CA

IZARD Maurice
CIRAD
42 rue Scheffer
75116 Paris
FRANCE

LEFORT Jacques
CIRAD-CA
BP 5035
34032 Montpellier
FRANCE

De VERNOU P.
CIRAD Cameroun
BP 2572 Yaoundé
Tél : 21.25.41
Fax : 20.87.86

FOLLIN Jean-Claude
CIRAD-CA
Montpellier
FRANCE

MANICHON Hubert
CIRAD-AGER
BP 5035
34032 Montpellier
FRANCE

Délégation UDEAC :

OKOMBI Gilbert
UDEAC

Délégation Ministère de la Coopération

GUIS Roland
Ministère Coop. DEV/E
1 bis avenue de Villars
75007 Paris
FRANCE

HUMBERT Franck
Mission de Coopération et d'action culturelle
BP 1616 Yaoundé
CAMEROUN

CHAVATTE Didier
Ministère Coop. DEV/E
1 bis rue de Villars
75007 Paris
FRANCE

CFD :

QUEGUINER Guillaume
CFD BP 46 Yaoundé
CAMEROUN

Membres Comité Transitoire :

SEINY BOUKAR Lamine
Chef Centre IRA
Chef de Projet Garoua II
BP 33 Maroua
CAMEROUN
Tél : 29.11.78
29.24.15
Fax : (237) 29.29.76